

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

93-265 DU 4 JUIN 1993  
DECRET n° /MF PRA/DGFP/DGCA/SR

Portant versement, reclassement,  
et nomination de Monsieur YUGA  
(Jean) Instituteur des cadres de  
la catégorie B, hiérarchie I des  
services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

ADAS:

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~;  
(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
du statut Général de la Fonction Publique;  
(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les c  
conditions d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E  
actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires;

Vu le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le  
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF;  
(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967 réglemen-  
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes régle-  
mentaux relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière administratives et reclassements notamment en son  
article 1er § 2;  
(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les moda-  
lités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires  
de la République Populaire du Congo;  
(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avança-  
ments et révisions des situations administratives des  
agents de l'Etat;  
(/u le décret n°85/1068 du 10 septembre 1985 modifiant  
l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat;  
(/u le décret 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets  
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des  
situations administratives et des titularisations;  
(/u le décret n°92/975 du 05 Décembre 1992 portant nomi-  
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n°92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomi-  
nation des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°92/979 du 25 Décembre 1992 portant Orga-  
nisation des intérim des Membres du Gouvernement;  
(/u l'arrêt n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u l'arrêt n°415/MTSS.DGFP/DGPCE.SSC du 8 Mars 1990  
autorisant certains fonctionnaires des services sociaux (Enseigne-  
ment, Santé Publique, Jeunesse et Sports), Administratifs et finan-  
ciers (SAF), Techniques (Agriculture) et agents contractuels

.../...

déclarés admis au concours Professionnel à suivre un stage de formation à l'École Supérieure du Parti Samora Moises Machel en tête NGOULOU Patrice (//u l'arrêté I755/MTSSJ-DGFP-DGPCE-SAV du 15 Mai

1991 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains instituteurs des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en tête MIANALEMBOZABA (Antoinette;

(//u la lettre n° 236/MEMISQDRRP/DGAT/DAF/SGAP/du 14 Décembre 1992 du Directeur Général de l'Administration du Territoire au Ministère D'Etat, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, chargé du Développement Régional et des Relations avec le Parlement transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE:

ARTICLE 1er: En application des dispositions combinées des décrets n°s 627426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur YUGA (Jean) Instituteur de 6° échelon, indice 860, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) Filière: Sciences et Techniques administratives, session d'avril 1992 délivré par l'institut Supérieur des Sciences Sociales en Politiques à Brazzaville, est versé dans les cadres des services Administratifs et financiers -SAF (Administration Générale), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade D'Administrateur des SAF de 2° échelon, indice 890, ACC=Néant

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 13 Octobre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 7 Juin 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES,

Jean Prosper KOYO

Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS:

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....3
- DGFP/DLC.....2
- DGB.....3
- DGCF.....3
- MEMISC-DRRP....3
- DOSSIER.....2
- INTERESSE.....1
- SGG/BC.....2